



## COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

PV 96 SP 23

### PV de la Commission Sportive du 18 novembre 2025

**Président de séance :** Monsieur Didier SCHMINKE

**Présents :** Mme Florence VIÉ, MM. Vincent CABIN et Mickaël ROMOJARO

**Assiste :** Madame Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

### Changements dates, horaires, terrains

#### **Match 54933895 du 22.11.2025 St Champs sur Yonne 1 – Stade Auxerrois 1 U13 D1**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club du Stade Auxerrois d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 9h30.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

#### **Match 54935896 du 22.11.2025 UF Tonnerrois 1 – Auxerre Sports Citoyen 2 U13 D2 Gp E**

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'UF Tonnerrois informant du changement de terrain,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 10h00 sur le terrain stabilisé de Tonnerre.

#### **Match 54935735 du 22.11.2025 AJ Auxerre 2 – Aillant 2 U13 D2 Gp E**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de l'AJ Auxerre de décaler l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 11h30.

#### **Match 54935910 du 22.11.2025 UF Tonnerrois 2 – ECN 2 U13 D2 Gp F**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de l'UF Tonnerrois de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2025 à 10h00.

#### **Match 54936233 du 22.11.2025 Magny 1 – Coulanges la Vineuse 2 U13 D3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Magny de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'interdiction de jouer sur le terrain de Guillon,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 10h00 sur le terrain de Magny.

**Match 54936292 du 22.11.2025 AJ Auxerre 4 – Coulanges 1 U13 D3 Gp G**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de l'AJ Auxerre de décaler l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 12h00.

**Match 54933780 du 22.11.2025 UF Tonnerrois 1 – Ravières 1 U15 D2 Gp D**

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'UF Tonnerrois informant du changement de terrain,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 13h30 sur le terrain de Lézinnes.

**Match 54932844 du 22.11.2025 Stade Auxerrois 2 – Avallon/ECN 1 U15 D1**

La commission,

- Prend note du courriel du club du Stade Auxerrois informant du changement d'horaire,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 16h00.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 55018135 du 22.11.2025 Stade Auxerrois 2 – Paron 2 U18 D1**

La commission,

- Prend note du courriel du club du Stade Auxerrois informant du changement d'horaire,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 14h30.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

**Match 54932843 du 22.11.2025 Appoigny 1 – Paron 1 U15 D1**

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Appoigny informant du changement d'horaire,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 15h30 sur le terrain synthétique.

**Match 55018133 du 22.11.2025 Appoigny 1 – Joigny 1 U18 D1**

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Appoigny informant du changement d'horaire,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique.

**Match 55019267 du 22.11.2025 Magny 1 - UF Tonnerrois 1 U18 D2 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Magny de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 14h00 sur le terrain de Magny.

**Match 54435786 du 23.11.2025 Champs sur Yonne 2 – Coulanges La Vineuse 3 D3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Champs sur Yonne d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2025 à 12h00.

**Match 54436231 du 23.11.2025 Avallon 3 - Chablis 1 D3 Gp D**

La commission,

- Compte tenu de la qualification de l'équipe de Chablis 1 en Coupe Auxerre Sports,
- Compte tenu de la priorité de la Coupe sur le championnat,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30, première date disponible.

**Match 54436817 du 23.11.2025 Asquins Montillot 1 - Ravières 1 D3 Gp D**

La commission,

- Compte tenu de la qualification de l'équipe de Ravières 1 en Coupe Auxerre Sports,
- Compte tenu de la priorité de la Coupe sur le championnat,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30, première date disponible.

**Match 55178269 du 23.11.2025 St Sérotin 1 – Serein 1 Coupe Auxerre Sports**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Sérotin d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2025 à 14h30 sur le terrain de Ligny Le Châtel.

**Match 55178275 du 23.11.2025 Tanlay 1 – Auxerre SC 1 Coupe Auxerre Sports**

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de Tanlay d'inverser le lieu de la rencontre et d'avancer la programmation,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 22 novembre 2025 à 17h30 sur le terrain du complexe René-Yves Aubin à Auxerre.

**Match 55178263 du 23.11.2025 Malay Le Grand 1 – Vinneuf 1 Coupe Auxerre Sports**

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de Malay le Grand d'avancer l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2025 à 12h30.

**Match 55178271 du 23.11.2025 Serein HV 1 – Seignelay 1 Coupe Auxerre Sports**

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de Seignelay de reporter la rencontre,
- Prend note de l'accord du club de Serein HV,
- Rappelle néanmoins que selon l'article 6 du règlement des Coupes Seniors, les matchs doivent être joués aux dates fixées par la Commission,
- Maintient la programmation du match le 23 novembre 2025 à 14h30 mais laisse la possibilité aux deux clubs de s'entendre sur une modification d'horaire, ou d'avancer la rencontre au samedi 22 novembre 2025.

## Matchs non joués

### **Match 54933939 du 15.11.2025 Mont St Sulpice 1 – Joigny 3 U13 D2 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Mont Saint Sulpice en date du samedi 15 novembre 2025 indiquant l'impraticabilité de leur terrain,
- Donne ce match à jouer le 20 décembre 2025 à 10h00, première date disponible. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer cette rencontre à une autre date, le 20 décembre étant la date limite.

### **Match 54933491 du 15.11.2025 Mont St Sulpice 1 – Gron Véron U15 D2 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Mont Saint Sulpice en date du samedi 15 novembre 2025 indiquant l'impraticabilité de leur terrain,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 13h30.

### **Match 54434720 du 13.11.2025 Malay le Grand 2 – St Sérotin 1 D3 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Malay Le Grand en date du samedi 15 novembre indiquant l'impraticabilité de leur terrain,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2025 à 14h30.

## Forfait

### **Match 55019263 du 15.11.2025 Ravières 1 – Entente Florentinoise 2 U18 D2 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'Entente Florentinoise en date du 14.11.2025 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Ravières 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par pénalité pour forfait déclaré à l'équipe Entente Florentinoise 2 au bénéfice de l'équipe de Ravières 1,
- Score : Ravières 1 = 3 buts, 3 points – Entente Florentinoise 2 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de l'Entente Florentinoise (amende 6.11),
- Reprogramme le match retour du 28 mars 2026 à Ravières.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

## Réserves

La commission prend note de la réserve non confirmée du club d'Appoigny concernant leur rencontre du 12 novembre contre Monéteau/Gurgy en U15 D2.

## FMI

### **Match 54933923 du 15/11/2025 Gron Véron 1 – Sens FC 3 U13 D2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match papier par le club de Gron Véron,
- Enregistre le score : Gron Véron 1 = 2 – Sens FC 3 = 14

### **Match 54936061 du 15/11/2025 Villeneuve la Guyard 1 – Ent. SPS 89 1 U13 D3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Villeneuve la Guyard,
- Enregistre le score : Villeneuve La Guyard 1 = 1 – Ent. SPS 89 1 = 13

### **Match 54936229 du 15/11/2025 Ravières 1 – Magny 1 U13 D3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Ravières,
- Enregistre le score : Ravières 1 = 6 – Magny 1 = 4

### **Match 54932844 du 15/11/2025 AJ Auxerre F – Avallon/ECN 2 U15 D2 Gp D**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match papier par le club de l'AJ Auxerre,
- Enregistre le score : AJ Auxerre F = 7 – Avallon/ECN 2 = 0

### **Match 54933774 du 15/11/2025 Tonnerre 1 – Magny/Quarré 1 U15 D2 Gp D**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match papier par le club de Tonnerre,
- Enregistre le score : Tonnerre 1 = 2 – Magny/Quarré 1 = 4

### **Match 55019261 du 15/11/2025 Varennes 1 – Magny/Quarré 1 U18 D2 Gp C**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match papier par le club de Varennes,
- Enregistre le score : Varennes 1 = 4 – Magny/Quarré 1 = 0

### **Match 54438832 du 02/11/2025 St Fargeau/St Sauveur 1 – Champs 2 D3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match papier par le club de Champs sur Yonne
- Enregistre le score : St Fargeau/St Sauveur 1 = 4 – Champs 2 = 2

## FMI manquantes

### **Match 54935907 du 15/11/2025 UF Tonnerrois 2 – Avallon 2 U13 D2 Gp F**

La commission,

- Demande au club de l'UF Tonnerrois de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 24 novembre 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de l'UF Tonnerrois pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

### **Match 54936243 du 15/11/2025 St Fargeau 1 – Courson 1 U13 D3 Gp F**

La commission,

- Demande au club de St Fargeau de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 24 novembre 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de St Fargeau pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

### **Match 54933610 du 15/11/2025 St Fargeau 1 – Monéteau 1 U15 D2 Gp C**

La commission,

- Demande au club de St Fargeau de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 24 novembre 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de St Fargeau pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

### **Match 54933773 du 08/11/2025 Avallon 2 – UF Tonnerrois 1 U15 D2 Gp D**

La commission,

- Réitère sa demande au club d'Avallon de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 24 novembre 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club d'Avallon pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

## Absences de Délégués

La commission note l'absence de délégués sur les matchs U13 ci-dessous. Elle fait preuve de mansuétude pour ce premier manquement mais en cas de nouvelle absence d'un délégué sur une rencontre, l'équipe aura match perdu par pénalité et le club sera amendé, comme prévu dans le règlement des championnats jeunes .

- U13 D2 : Paron 2 / Sens FC 2
- U13 D2 : Sens Jeunesse 1 / Cerisiers 1
- U13 D3 : Andryes 1 / St Sauveur 1
- U13 D3: Stade Auxerrois 3/ Venoy 1
- U13 U15F : AJ Auxerre 1 / Sens FC 1

La commission prend note des courriels reçus du club d'Aillant et de l'arbitre de la rencontre indiquant la présence d'un délégué sur les rencontres :

- U13 D2 : Aillant 2 / UF Tonnerrois 1
- U15 D2 : Diges Pourrain/Toucy Cha 1 / Auxerre SC 1

## Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour le match suivant :

- Match du 22/11/2025 Héry 1 contre Toucy Diges Pourrain 2 U18 D2 Gp B
  - **MM. Éric SCIAUD et Jean Philippe VITTOZ**

## Joueurs suspendus

### **Match du 08.11.2025 Ravières 1 – Chevannes/UCF 1 U18 D2 Gp C**

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Alexandre FATON du club de Chevannes, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
  - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
  - (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club de Chevannes de lui faire part de ses observations sur la participation du joueur Alexandre FATON à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le 24 novembre 2025, délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

## Divers

- La Commission prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre Monéteau 1/ Ravières 1 du dimanche 16 novembre en Départemental Féminin, indiquant les changements suivants :
  - Monéteau : la n°10 remplace la n° 11 à la 20<sup>ème</sup> minute
  - Ravières : la n°5 remplace la n°2 à la 30<sup>ème</sup> minute

**Fin de la réunion : 19 h 00.**

**Le Président de séance**

**M. Didier SCHMINKE**

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».*